

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4420)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL90

présenté par
M. Goasdoué, rapporteur

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« son consentement »,

les mots :

« le consentement de la personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.